



## Rémunération 2010 des mandataires sociaux du groupe Essilor International

Le Conseil d'Administration du groupe Essilor, lors de sa réunion du 26 novembre 2009, a fixé les rémunérations des deux mandataires sociaux en suivant les propositions faites par le comité des mandataires.

Il convient tout d'abord de rappeler qu'un changement de gouvernance interviendra à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, avec la mise en place,

- d'une part d'une fonction non exécutive de Président du Conseil d'Administration qui sera occupée par Xavier Fontanet, PDG en poste jusqu'à la fin 2009
- et d'autre part d'une fonction de Directeur Général confiée à Hubert Sagnières, qui est actuellement Directeur Général Délégué.

Sur ces bases le Conseil a retenu :

Pour **Xavier Fontanet**, au titre de Président du Conseil d'Administration, une rémunération annuelle fixe de 500 000 €.

Pour **Hubert Sagnières**, Directeur Général, une rémunération composée :

D'une part fixe regroupant :

- un salaire de base de 650 000 € par an
- une prime annuelle exceptionnelle et temporaire de double résidence fixée à 250 000 € pour 2010.

D'une part variable « base 100 » égale au salaire de base et pouvant varier de 0 à 150% par rapport à ce montant.

La définition des objectifs servant au calcul de la part variable, de même que leurs mesures, poids et montants pour l'année 2010 seront arrêtés par le Conseil du mois de mars 2010 et publiés à l'issue de ce Conseil.

Le Conseil d'administration du 26 novembre 2009 a décidé d'attribuer 80 000 options de souscription d'actions à Xavier FONTANET et 150 000 options de souscription d'actions à Hubert Sagnières.

### Suspension du contrat de travail

Conformément à la résolution du Conseil de novembre 2008 et compte tenu de l'ancienneté qu'aura cumulé Hubert Sagnières au sein l'entreprise lors de sa nomination en qualité de Directeur Général (plus de 20 ans), son contrat de travail, actuellement en vigueur, sera suspendu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le montant de la rémunération de référence retenu pour la réactivation éventuelle sera le montant de la rémunération 2008, au titre du contrat de travail en tant que Directeur Exécutif Europe et Amérique Nord, augmenté chaque année de la moyenne annuelle des augmentations des cadres de la catégorie IIIC (convention collective de la métallurgie).

La rémunération brute 2008 s'élevait à 932 000€.